



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 11 MARS 2021

RÉSOLUTION n° 2021-02


Affectation du résultat de l'exercice 2020

Sur proposition du Directeur général relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration :

Approuve l'affectation en report à nouveau du résultat net de l'exercice 2020 d'un montant de – 67 818 068,20 € (moins soixante-sept millions huit cent dix-huit mille soixante-huit euros et vingt centimes).

Le Président du Conseil d'administration



Jean-Yves CAULLET